

# Procès-verbal

## Conseil municipal du 23 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pascal DAVID, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2018

**Présents :** Mesdames et Messieurs Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Hervé RIPPE, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Anne-Marie GEIST, Patricia TILLY-DESMARS, Lionel ALVARO, Christelle AMAOUZ, Jean Luc MARTIN, Nadège RAY, Marcel PATIN, Brice LAGARDE, Vincent GONNET, Marie-Françoise DORAND, Germain LYONNET, Chantal MASSON

**Absentes ayant donné pouvoir :** Véronique PINCEEL à Hervé RIPPE, Nathalie LARDELLIER à Elodie PATIN

**Absents :** Christine OTTAVY, Sylvain CASASOLA

Secrétaire de Séance : Brice LAGARDE

Monsieur le Maire rappelle que les séances du Conseil sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal et appelle tout à chacun à bien utiliser les microphones qui leur sont mis à disposition

I) Approbation du Procès-verbal du 19 Décembre 2017

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

**Décision n° 17/70- 21/12/2017– Achat d'un tracteur agricole et d'un broyeur d'accotement et reprise de matériels communaux -Attribution du marché à la société Girard**

Il est décidé de choisir l'offre présentée par la société Girard domiciliée ZAC de la Tuilerie BP 7-01330 Villars les Dombes et de signer l'acte d'engagement y afférent. Le marché est conclu pour un montant de 31 560 € TTC et comprend l'achat d'un tracteur d'occasion et d'un broyeur d'accotement et la reprise d'un tracteur et d'une épareuse.

**Décision n° 18/01- 10/01/2018–Signature du contrat de service Di@lège avec EDF Collectivités**

Il est décidé de signer avec la société EDF Collectivités un contrat de service di@lége pour une durée ferme de 24 mois renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois et pour un montant mensuel HT de 30,25 € par mois

**Décision n° 18/02- 12/01/2018– Opération Ilot des Platanes –Aménagement de deux commerces-Attribution des marchés de Travaux**

Il est décidé d’attribuer les marchés de travaux en vue de l’aménagement de deux locaux commerciaux comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant du marché HT</b>
1	Gros œuvre-Maçonnerie	La Construction Arbresloise	13 693,20 €
2	Serrurerie –Menuiseries aluminium extérieures	ASMT	12 097,62 €
3	Porte automatique –porte à levage rapide	ASMT	4 715,69 €
4	Revêtement de sol dur –faiences et sols souples	Tradi carrelage	63 450 €
5	Plâtrerie –peinture et Menuiseries intérieures	Fayard et Associés	32 000 €
6	Electricité courant fort et faible - VMC	ELEC 4	69 925,23 €
7	Plomberie Sanitaire	Etablissement MURY	11 569,13 €

Le montant total des lots attribués est de 207 450,87 € HT

*Monsieur Patin demande si la climatisation sera prévue. Monsieur David le confirme, l'estimation de son coût ne pouvant être définie que postérieurement pour des motifs techniques, il n'avait pas été intégré dans la consultation d'origine*

*Monsieur David, en réponse à l'interrogation de Madame Tilly-Desmars, affirme que le montant des travaux respecte l'estimation prévisionnelle*

*Arrivée de Monsieur Casasola à 20h15 qui participe aux débats et votes à compter du point 2018-01*

III) Projets de délibération

➤ RESSOURCES

**Délibération n° 2018-01 Débat d’Orientation Budgétaire – Budget Primitif 2018**

*Rapporteur : Pascal DAVID*

Le Conseil Municipal est invité à tenir un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l’élaboration du prochain budget primitif.

Bien que la tenue de ce débat ne soit pas obligatoire pour la commune (moins de 3500 habitants), il a été décidé de l'instaurer depuis 2015 car c'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, de débattre de la politique d'investissement et de la stratégie financière et fiscale et ce dans une logique de transparence. Ce débat fera l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante conformément aux termes de l'article L2312-1 du CGCT.

Le débat se déroulera en trois temps :

- Présentation de l'environnement général
- Présentation de la situation financière communale
- Perspectives budgétaires 2018

## 1) Contexte général

### 1.1) Contexte national

Selon les projections de l'INSEE, dans la lignée de la zone Euro, l'économie française qui a une cadence soutenue depuis fin 2016 va poursuivre sur sa lancée dans les prochains trimestres pour atteindre une croissance annuelle de 1,9 % en 2017 et une projection de 1,8-1,9 % en 2018

La dynamique de cette croissance s'explique selon l'INSEE par la vigueur de la demande globale caractérisée par un commerce extérieur qui cesserait mi-2018 de peser sur la croissance, un investissement des entreprises qui ne faiblirait pas, un investissement public qui rebondirait franchement d'ici mi-2018 et une consommation des ménages en ralentissement modéré avec la hausse de l'inflation et les nouvelles mesures fiscales.

L'économie française continuerait de générer environ 100 000 emplois marchands par semestre mais le recul du chômage serait cependant limité du fait de la baisse des emplois aidés. L'enquête emploi de l'INSEE a indiqué que le repli du chômage a été de 0,3 points en 2017 et il est prévu un taux de chômage de 9,4 % mi-2018.

Le redressement des Finances Publiques a été en 2016 de 3,4 % du PIB contre 3,3 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques malgré une croissance contenue des dépenses.

### 1.1) Loi de Finances 2018 – Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit une baisse de la dette publique de cinq points de PIB et une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022 et d'un point des prélèvements obligatoires.

Les priorités de son "grand plan d'investissement" est fixé à 57 milliards d'euros structuré autour de quatre axes :

- accélérer la transition écologique (20 milliards d'euros)
- améliorer l'accès à l'emploi (15 milliards d'euros)
- dynamiser la compétitivité par l'innovation (13 milliards d'euros)
- construire l'État de l'âge numérique (9 milliards d'euros dont 4,4 milliards d'euros au titre du chantier "Action publique 2022" et 4,9 milliards d'euros pour le développement de la télémédecine).

Parmi les mesures touchant les collectivités locales, la LPFP fixe comme objectif de réaliser 13 Mds € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points du PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017. Les collectivités locales les plus importantes devront dégager 0,8 points de PIB d'excédent budgétaire ce qui implique une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat. L'endettement est également placé sous surveillance rapprochée avec la mise en place à compter de 2019 d'un ratio spécifique.

De son côté, la loi de finances pour 2018 table sur un déficit ramené à 2,8 % du PIB après 2,9 % attendus en 2017 en prenant comme hypothèse une croissance de 1,7 %. Du fait de nouvelles économies demandées à l'Etat, la Sécurité Sociale et les Collectivités Locales, le taux de dépenses publiques devrait baisser de 0,7 point à 54 % du PIB.

Les mesures impactant les collectivités locales sont :

- la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit un dégrèvement progressif jusqu'en 2020 pour 80 % des ménages. Le principe du dégrèvement permet aux collectivités locales de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal.
- la mise en place d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 319 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022.
- une stabilité, après quatre années de baisse de dotations, des concours financiers de l'Etat (+0,4 %)

*Monsieur Gonnet apporte des précisions sur la réforme de la Taxe d'Habitation en expliquant que le Dégrèvement a comme point de référence les taux 2017, qu'un dispositif sera mis en place pour responsabiliser financièrement les collectivités territoriales vis-à-vis des hausses des taxes locales votées après 2017 ; cet élément d'information est important à prendre en compte dans le cadre de la réflexion communale sur l'évolution des taux des taxes locales.*

## 1.2) Contexte local

### 1.2.1) Etat des lieux pour les collectivités locales

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,2 % en 2016, dans la continuité des ralentissements observés durant les années précédentes.

À l'inverse, les recettes de fonctionnement ont progressé de + 0,5 % en 2016, marquant cependant un ralentissement par rapport à 2015 (+ 1,3 %).

Alors que l'épargne brute des collectivités locales était en baisse entre 2011 et 2014, elle remonte de 1,7 % en 2015, puis croît plus nettement en 2016 (+ 4,5 %), pour s'établir à 28,5 Md€.

les dépenses d'investissement diminuent pour la troisième année consécutive, quoique de façon moins marquée que les deux années précédentes (-.3,0 %, après - 8,4 % en 2015 et -.7,7 % en 2014).

Les recettes d'investissement baissent de 9,0 % en 2016 du à la mise en oeuvre en 2015 du dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des dépôts et consignations, et également de la diminution des montants au titre du FCTVA et des autres dotations et subventions d'équipement.

Les collectivités locales dégagent une capacité de financement en 2016, à hauteur de 1,7 Md€. Ce taux de couverture est pour la seconde année consécutive en augmentation, mais de seulement + 1,8 point, après + 10,5 points en 2015.

Le taux d'endettement, mesuré par le ratio « dette/recettes de fonctionnement », atteint 75,4 % pour l'ensemble des collectivités.

### 1.2.2) Métropole de Lyon

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 2 % en 2018 grâce à une stabilité de la masse salariale et des subventionnements.

Les recettes de fonctionnement ont une perspective d'évolution comparable au regard du dynamisme des droits de mutation et d'une baisse modérée des concours financiers de l'Etat

En matière d'investissement, l'année 2018 sera une année intense en termes de réalisation de la PPI, les autorisations de programmes seront fixées à hauteur de 700 M€ en dépenses et les prévisions pour les crédits de paiement cadrées à 650 M€. Il est inscrit pour Quincieux en renouvellement d'opération le carrefour giratoire de Veissieux et en nouvelle opération l'aménagement de voirie et la création d'un parking route de Chasselay

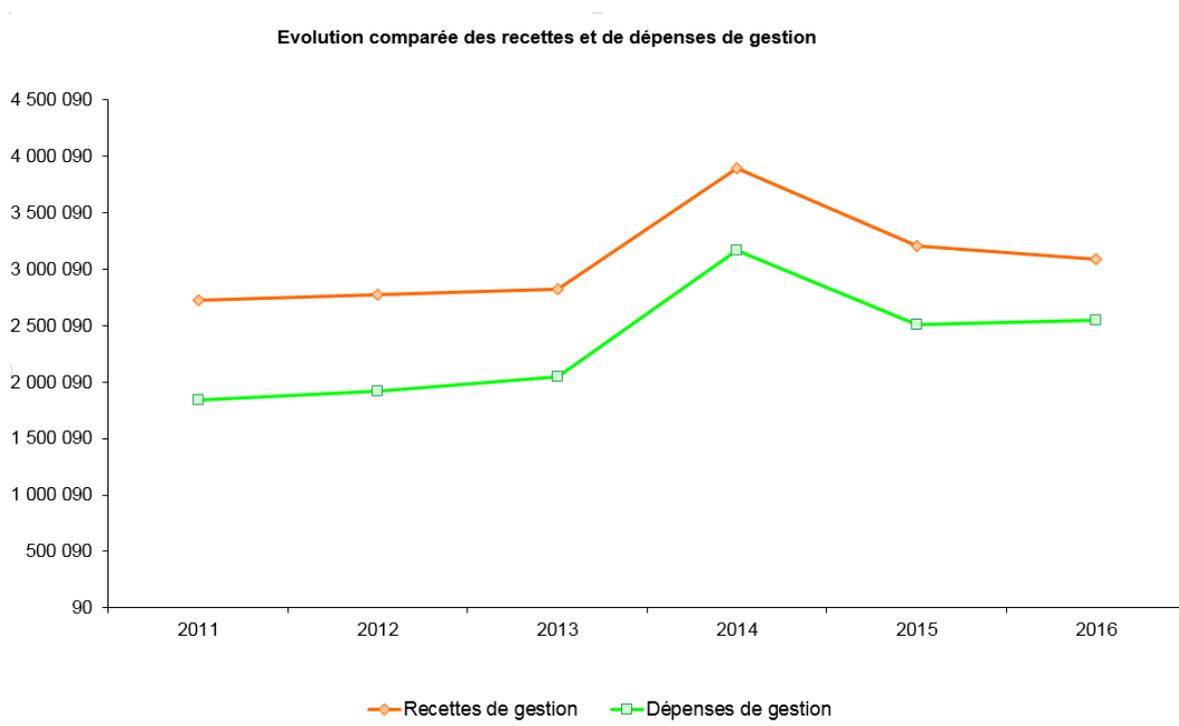
L'endettement est estimé à 2100 M€ et sa durée résiduelle moyenne est de 12 ans et 1 mois.

### 2) Analyse financière rétrospective (2011-2016)

L'analyse de cette situation sur la base des données extraites des comptes de gestion des exercices fait dégager les tendances suivantes :

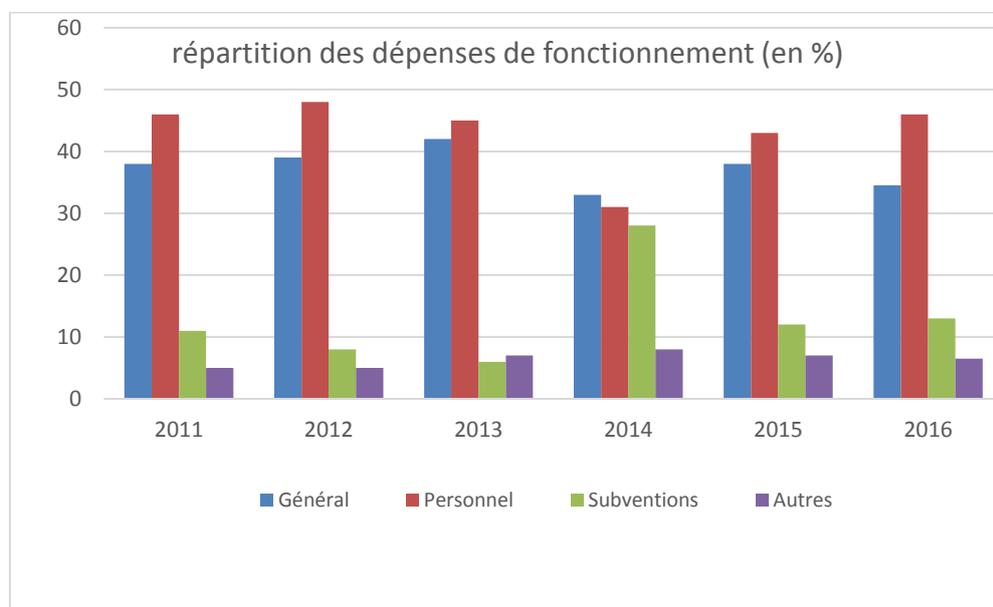
- une capacité d'autofinancement (CAF) en fort recul et à consolider**
- une fiscalité très faible et constituant un levier de ressources à mobiliser**
- un endettement contenu qui préserve l'avenir financier**

### 2.1) Epargne de gestion

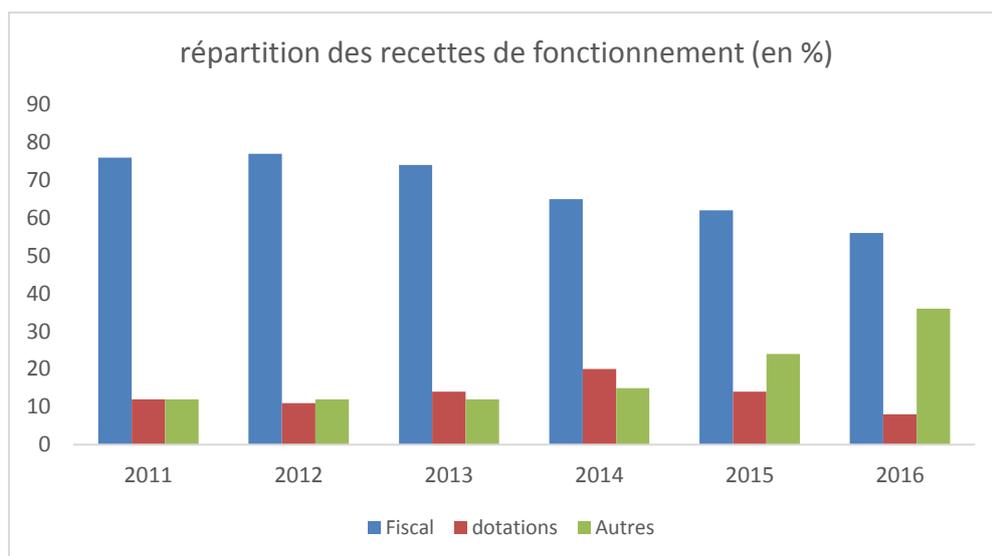


Les dépenses et recettes de gestion connaissent une dynamique d'accroissement, le rythme d'évolution étant cependant plus prononcé pour les dépenses (+ 39 %) que pour les recettes (+ 13 %).

L'excédent brut de fonctionnement a subi un repli significatif de 39 %.

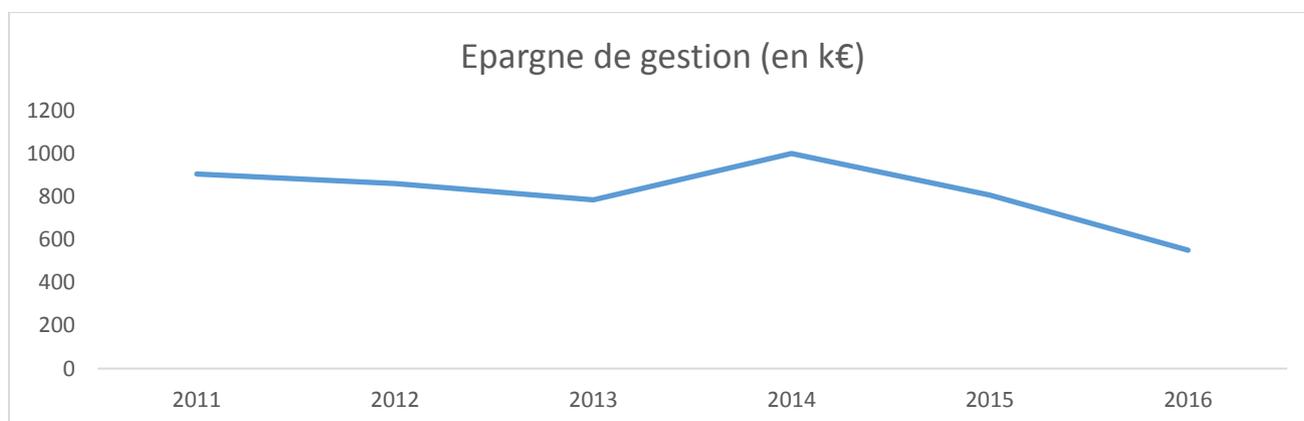


Les dépenses de personnel retrouvent en 2016 leur niveau de 2011 et représentent 46 % des dépenses globales, étant en deçà du niveau national (49 %). Les charges générales reculent de 3,5 points tandis que les subventions et autres dépenses connaissent un accroissement modeste (+ 2 pts et + 1,5 pts)



La part des ressources fiscales a fortement décru (-20 points), les dotations subissent également une érosion, les autres produits progressant notamment par des recettes exceptionnelles (cessions d'immobilisations par exemple)

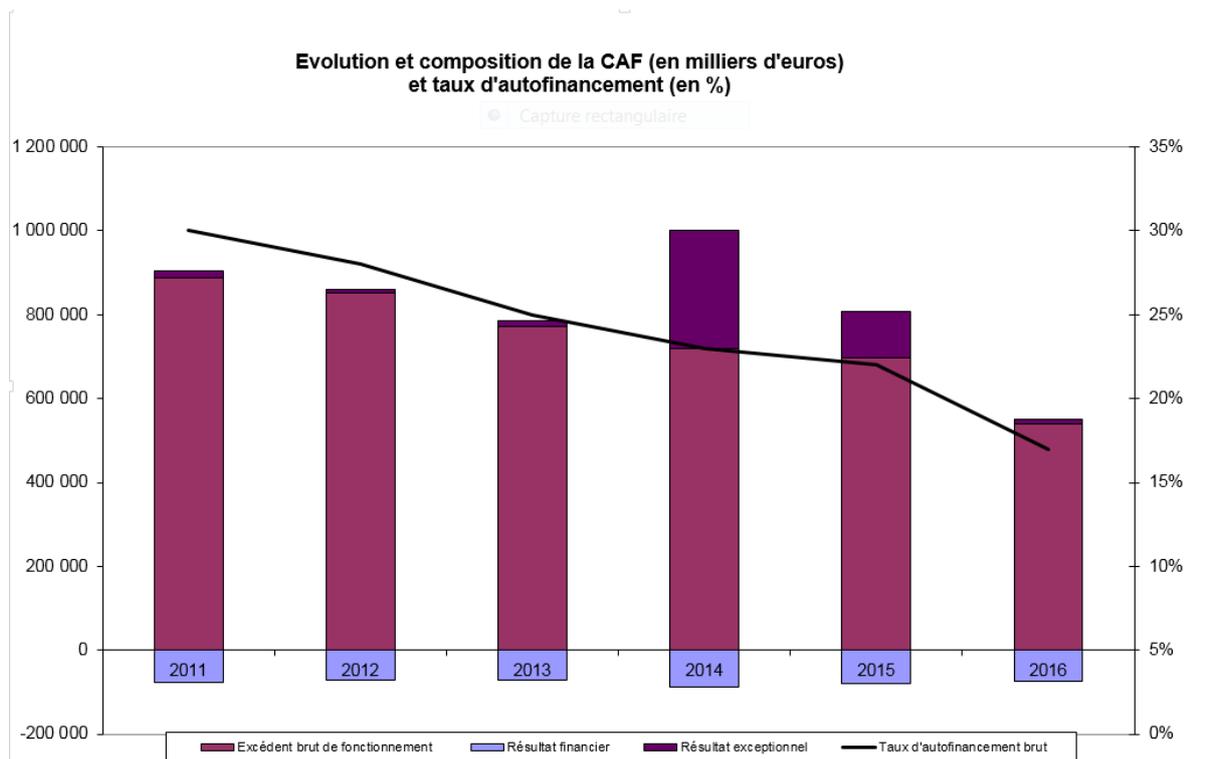
Définition : L'épargne de gestion est le résultat de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales dans leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.



Hors 2014 année particulière en raison de l'entrée de la Commune dans la Métropole de Lyon, l'épargne de gestion connaît une érosion particulièrement marquée sur l'année 2016. Elle s'établit ainsi à 551 715 € en 2016 soit 164 € par habitant

## 2.2) Autofinancement

Définition Capacité d'Autofinancement : capacité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements une fois ses divers engagements tenus.



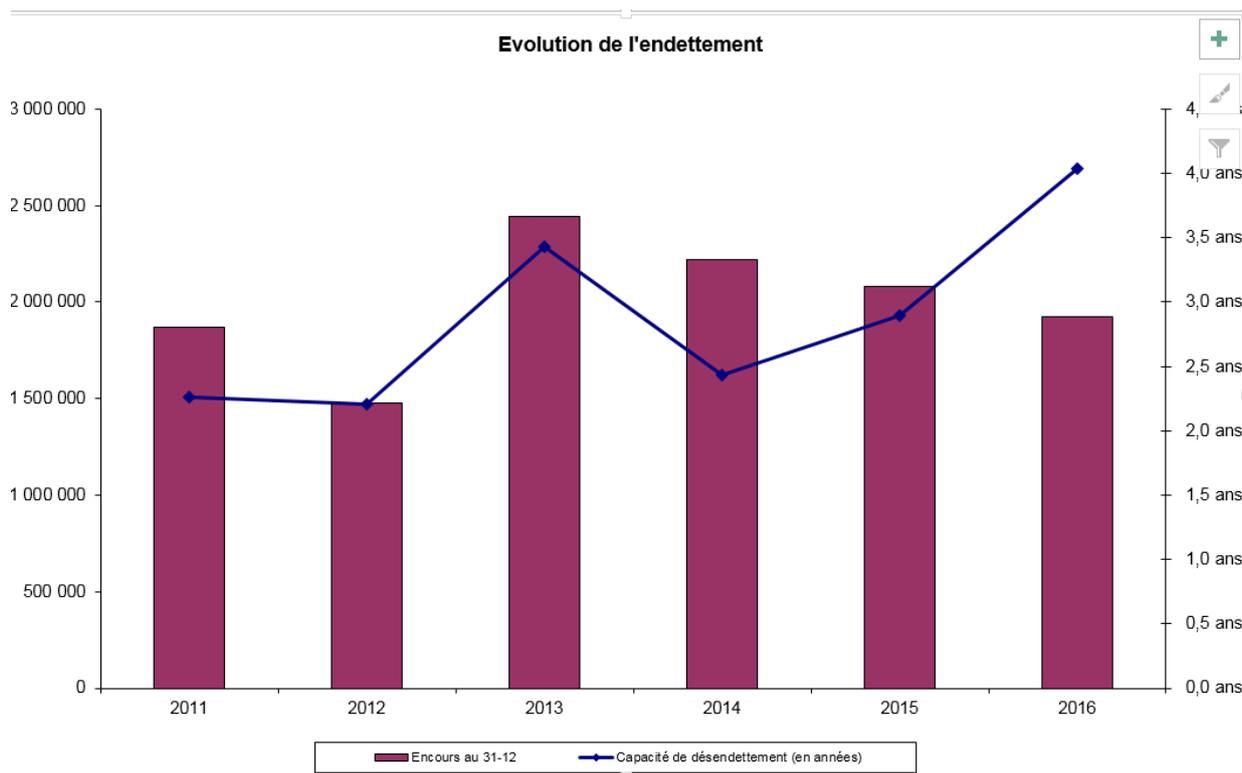
L'autofinancement brut a connu depuis 2011 une baisse de 42 % signe d'une détérioration des capacités d'épargne de la collectivité. De manière corrélative, le taux d'autofinancement connaît un infléchissement depuis 2011.

Il est cependant à noter que la part que représente la capacité d'autofinancement brut ou nette sur l'ensemble des produits de fonctionnement est en 2016 inférieure à la moyenne de la strate (CAF brute : 11,19 % pour 18,59 % pour la strate, CAF nette : 7,62 % contre 10,55 % pour la strate)

### 2.3) L'endettement

En 2016, le remboursement du capital de la dette s'établit à 152 176 €. L'encours de la dette s'élève désormais à 1 926 903 € au 31 décembre 2016.

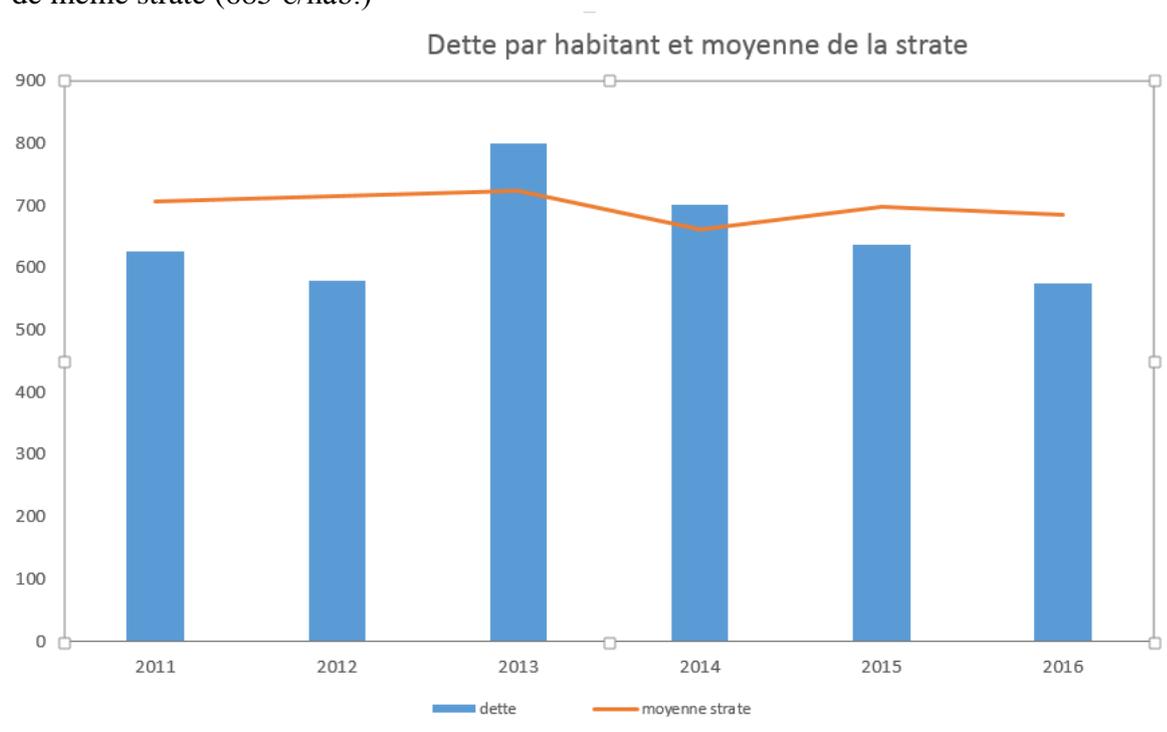
Entre 2011 et 2016, l'encours de la dette a augmenté de 3 % suite à la contraction d'emprunts en 2013 à hauteur de 800 000 € mais il connaît une décreue depuis 2014 (-13 %).



La capacité de désendettement (mesurée en années elle exprime la durée nécessaire au remboursement de la dette dans sa globalité si la totalité de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement y est consacré) est désormais de 4,04 années en 2016 pour 2,26 années en 2011.

Elle est en dessous des seuils d'alerte mais connaît une remontée depuis 2015.

L'endettement par habitant est de 574 € en 2016 et en-dessous de la moyenne des communes de même strate (685 €/hab.)



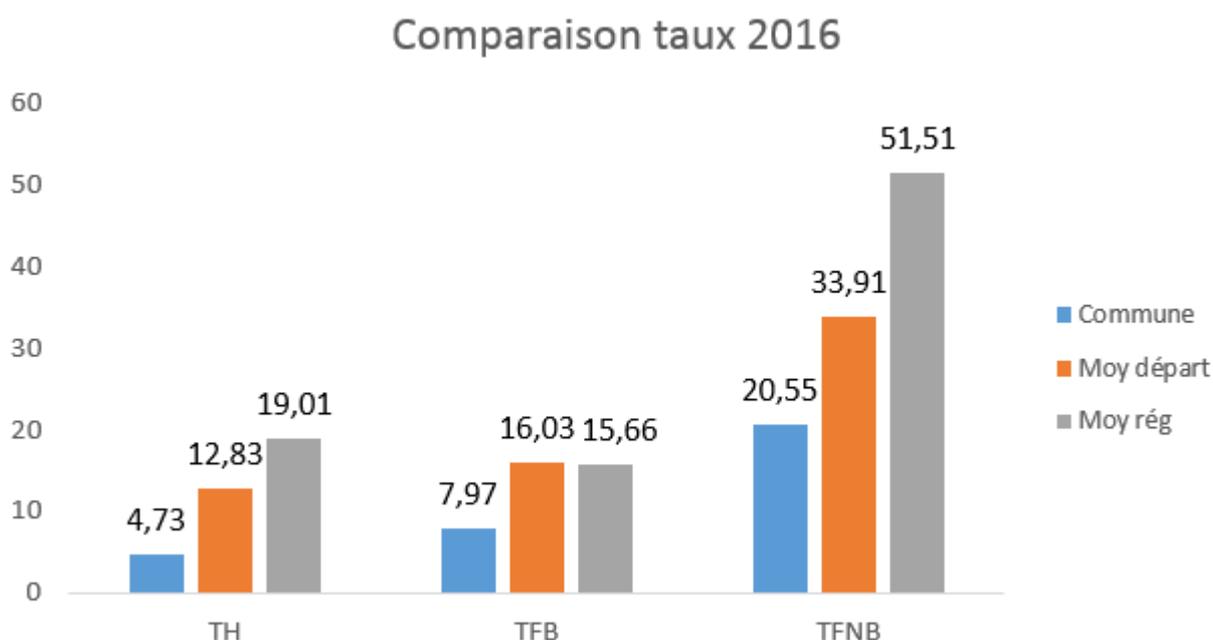
Divers ratios permettent de mesurer le poids de la dette et la solvabilité de la commune :  
 Le ratio dettes/produits de fonctionnement mesure le nombre d'années nécessaire à la commune pour se désendetter en y consacrant la totalité des ressources de fonctionnement ; aujourd'hui, la commune aurait besoin de cinq mois de produits de fonctionnement pour apurer sa dette (ratio équivalent à la médiane qui est à 0,6).

Le ratio « encours de la dette/capacité d'autofinancement » détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement du capital de la dette en y consacrant tout son autofinancement brut ; ce ratio s'élève à 4,04 en 2016 (contre 2,92 en 2015) Le seuil d'alerte est au-dessus de 10 ans.

Le coefficient d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + remboursement de la dette)/produits de fonctionnement permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et les remboursement de dettes. Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ces remboursement de dettes avec son seul autofinancement. Le coefficient de la commune est de 0,69 en 2016 alors qu'il était de 0,83 en 2015.

#### 2.4) Fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité communaux sont très en deçà des moyennes départementales et régionales



Ils se caractérisent par leur grande stabilité depuis 2003 et se situent dans le territoire métropolitain au premier rang des taux les plus faibles pour la TH et la TFB

## Taux nationaux utilisés pour les communes situées sur le territoire de la métropole de Lyon en 2015

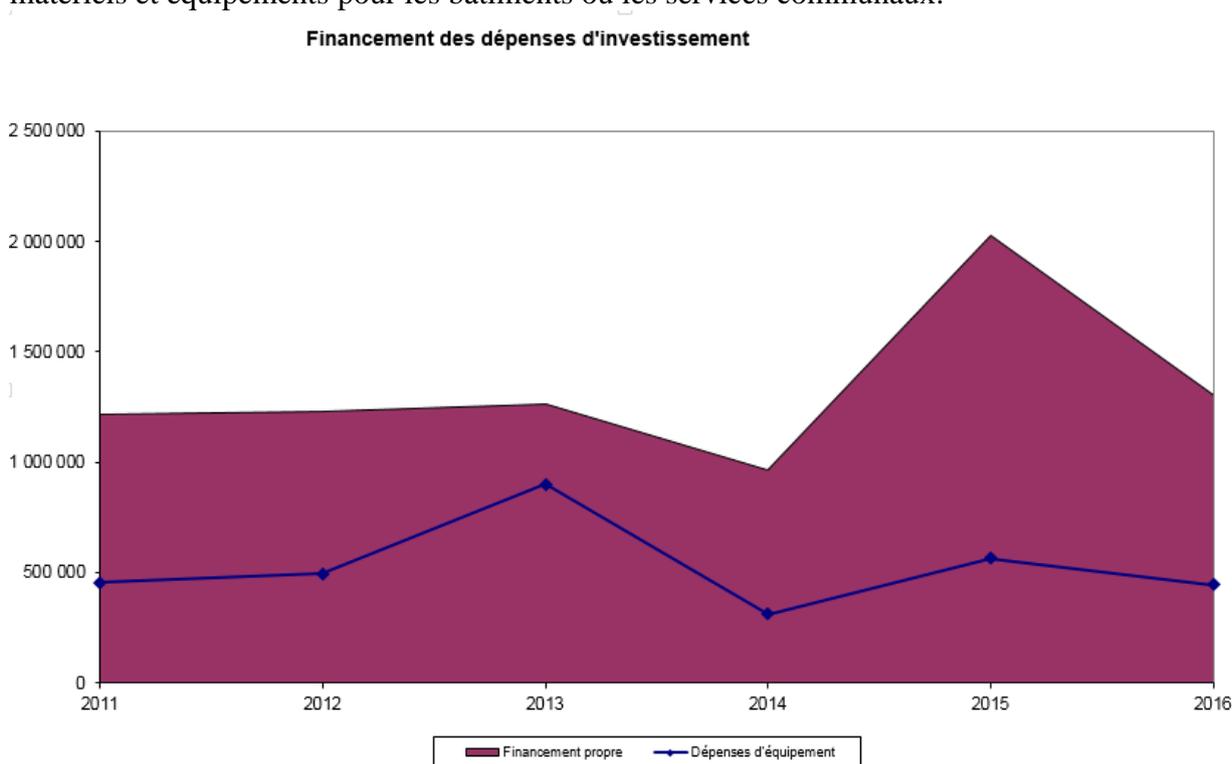
	TH	TFB	TFNB
Taux moyens communaux	16,42 %	19,18 %	42,01 %
Taux plafonds communaux	41,05 %	47,95 %	105,03 %

### 2.5) L'investissement

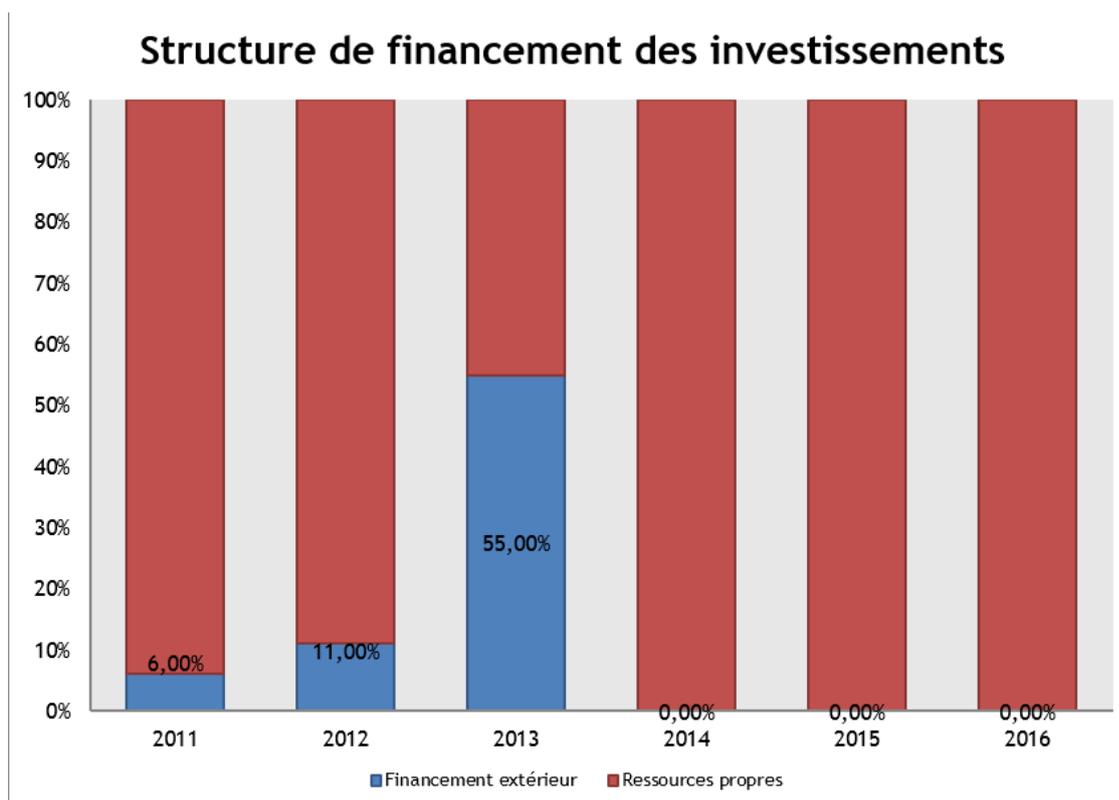
L'autofinancement net, après un relèvement passager en 2015, est en recul en 2016 (-42 %) laissant ressortir sur la période 2011-2016 une tendance baissière de 53 %.

Le rythme des investissements communaux a connu un repli de l'ordre de 21 % (-120 k€) en 2016 se positionnant dans les moyennes basses de la période de référence.

En 2016, l'action de la Commune a porté principalement sur le renouvellement, l'amélioration et l'entretien du patrimoine immobilier, l'aménagement d'espaces publics et l'acquisition de matériels et équipements pour les bâtiments ou les services communaux.



Le financement des investissements est depuis 2014 issu en totalité des ressources propres (elles représentent le financement disponible hors emprunt pour ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette) de la Collectivité. Ce financement propre disponible permet malgré un montant en recul (-724 k€) d'assurer le financement des dépenses d'équipement.



### 3) Perspectives budgétaires

L'exercice de construction du budget 2018 s'inscrit dans un contexte d'un retour d'une croissance vigoureuse et d'une stabilité après plus de quatre ans de baisse, des dotations de l'Etat

Cependant, les efforts de gestion doivent être prolongés au regard du niveau d'autofinancement de la Commune, pour maintenir un niveau d'autonomie et d'investissement satisfaisants et répondre aux besoins des usagers et leur assurer une qualité de service

Les évolutions qui vont vous être présentées ici, ne doivent nullement être considérées comme arrêtées et définitives, il ne s'agit à cette étape de la procédure de préparation budgétaire que d'un projet.

#### 3.1) Fonctionnement

##### 3.1.1) Dépenses de fonctionnement

L'objectif annoncé est une croissance maîtrisée à 1 % des dépenses de fonctionnement à missions et qualités de service constantes.

L'objectif de décélération des charges générales engagée depuis 2014 sera poursuivi et amplifié grâce à l'approfondissement du travail systématique de recherche d'économies et de mutualisation sur l'ensemble des activités (ex : mises en concurrence systématique, groupement d'achats inter-collectivités, évaluation de chaque nouvelle action proposée, renforcement du contrôle de gestion, économies d'énergies...) et ce malgré l'accroissement des exigences normatives et réglementaires. Son augmentation devra être contenue à 1 %.

En terme de prospective pour 2018, l'évolution de la masse salariale devra être contenue à +1 % prenant en compte les effets du Glissement Vieillesse Technicité tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener et toute nouvelle création de poste devra répondre à un besoin identifié et incontesté.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il conviendra d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité, de mobiliser les services opérationnels dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH.

En 2018, comme en 2017, les remplacements des arrêts maladie seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers. Par ailleurs, dans la mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP au 01/01/2018, le présentéisme est maintenu comme critère d'attribution de la part variable.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2018 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents. (4 avancements de grade et un dossier de promotion interne)

En parallèle, un chantier de lutte contre la précarité sera engagé pour limiter le nombre d'agents contractuels remplaçants ou vacataires et ainsi valoriser les emplois permanents. Il sera également lancée une démarche de prévention des risques psycho-sociaux et de promotion de la qualité de vie au Travail aux fins d'amélioration de l'engagement, de la créativité et de la motivation professionnelle.

Les autres charges de gestion courantes resteront maîtrisées dans leur globalité comme en 2017 à missions constantes. Cependant, la réorganisation du temps péri et extrascolaire liée à la fin de la mise en oeuvre des TAP devrait générer des économies de fonctionnement de l'ordre de 30 k€ en fonction du scénario choisi.

*Monsieur Gonnet s'enquiert de la part représentée par les TAP dans le montant de la masse salariale générale*

*Monsieur David répond que les moyens humains mobilisés pour les TAP ne se retrouvent que partiellement dans les charges de personnel ; par ailleurs, l'effectivité de réduction des coûts ne sera en 2018 que sur une demi-année.*

L'engagement de la Commune envers le monde associatif est réaffirmé par un niveau constant d'accompagnement financier et logistique. Le montant des participations aux différentes structures intercommunales sera en légère hausse en raison de la prise en charge de l'adhésion au SMPMO sur une année complète, étant rappelé le choix depuis 2014 de budgétiser la participation au Syndicat d'Electricité qui représente 75 % du coût global.

Les intérêts de la dette seront de 79 k€ baissant de 8 % sous l'effet de la politique de désendettement et cette tendance se poursuivra sur les années à venir.

### 3.1.2) Recettes de fonctionnement

Il convient d'adopter une attitude prudente et de tabler sur un accroissement des ressources hors produits exceptionnels de 1 %.

#### -Fiscalité Directe

La Municipalité a décidé d'engager une réflexion sur sa politique fiscale et notamment sur l'opportunité de faire évoluer les taux des impôts ménages. Le produit fiscal attendu supplémentaire hors prise en compte de cette éventualité ci-dessus est de 659 000 € en prenant en compte l'évolution des bases (coefficient de revalorisation serait de +1,01) et la croissance des bases d'imposition. (2,3 % en référence aux rôles généraux de 2017)

S'il est tenu compte de la dynamique enclenchée depuis quelques années sur le marché de l'immobilier, le produit des droits de mutation attendu sera en hausse avec un volume attendu de 185 k€ (pour mémoire, le produit était de 142 k€ en 2016 et 170 k€ en 2017)

#### -Fiscalité Indirecte

La Dotation Globale de Fonctionnement a vu son montant diminuer depuis 2013 de 190 000 € pour être fixé en 2017 à 105 396 € dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Ce concours financier ne baissera pas en 2018 d'où une estimation de montant dans les mêmes proportions. Pour rappel, le tableau détaille les évolutions depuis 2013 :

<b>2013 (en k€)</b>	<b>2014 (en k€)</b>	<b>2015 (en k€)</b>	<b>2016 (en k€)</b>	<b>2017 (en k€)</b>	<b>Estimation 2018 (en k€)</b>
295	614	222	155	105 k€	105 k€

Pour les dotations métropolitaines (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), les versements resteront stables pour un montant estimé à 1 455 k€. Cependant, une réduction de l'attribution de compensation est possible en vue de prendre en compte les compétences transférées dans le cadre de la loi MAPTAM

Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement et notamment les tarifs, il est proposé comme pour 2017 de faire évoluer ces derniers selon un rythme global de l'ordre de +1% correspondant au niveau de l'inflation prévisionnelle 2018.

### 3.2) Investissement

L'année 2018 devrait voir une forte concrétisation des projets engagés depuis 2014 et qui doivent contribuer à changer la ville ; une enveloppe de crédits de 3,5 millions d'euros est ainsi envisagée.

#### 3.2.1) Engager des opérations de modernisation, de sécurisation et de développement

- La réalisation des travaux de la nouvelle Médiathèque avec une livraison attendue début 2019
- La réalisation des études de conception du nouveau restaurant scolaire
- La modernisation de l'éclairage public (Noaho, Veissieux...)
- L'installation physique du dispositif de vidéo-protection publique
- Le lancement de la période 1 de mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

- L'aménagement de deux locaux commerciaux dans le cadre de l'opération immobilière Ilot des Platanes

### 3.2.2) Valoriser le cadre de vie bâti et naturel

- la mise en conformité, l'amélioration et l'entretien du patrimoine (rénovation de la Tonnelle, restructuration thermique, acoustique et technique de la MJC, rénovation de sols, protections solaires et embellissements extérieurs des écoles...)
- la construction et la mise en valeur de nos espaces publics (Enherbement des allées du Cimetière, Modernisation de la signalétique, remplacement de l'éclairage de l'hôtel de Ville, acquisitions d'illuminations)
- la promotion et la mise en œuvre d'actions de développement durable (Mise en œuvre du service de Conseil Energie partagé, structuration d'une démarche d'éco-responsabilité)

### 3.2.3) moderniser et simplifier l'offre de service aux usagers

- la conception et la mise en œuvre d'un projet administration numérique
- la certification de l'accueil des usagers

Le financement de ce programme d'investissement sera assuré en majeure partie par l'autofinancement comme chaque année. Une recherche active de financements extérieurs sera menée, sa mise en œuvre en 2017 ayant permis de bénéficier d'aides financières pour un montant global de 160 k€ et une projection réaliste de 250 k€ est prévue pour 2018.

L'appel à emprunt sera par ailleurs une probabilité forte au regard des investissements importants, d'un niveau de taux d'intérêt bas et d'un endettement communal faible. Sa mise en œuvre ne se fera qu'en fin d'année.

### 3.3) Dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) sera de 225 k€ en baisse de 0,5 % par rapport à 2017

Les emprunts sont uniquement à taux fixes et répartis entre trois prêteurs (Banque postale 22 %, Caisse d'Epargne 53 % et Dexia 25 %)

L'évolution de l'encours à moyen et long terme met en évidence une baisse progressive et constante amorcée depuis 2014. Un emprunt sera à terme en 2018 et deux en 2025.

## CONCLUSION

En matière de dépenses, il est proposé:

-Une augmentation des dépenses de gestion plafonnée à 1 % avec une attention particulière sur le contrôle de la masse salariale

-De poursuivre le niveau élevé de dépenses d'investissement: une cible de 3,5 M€ constitue un budget très ambitieux et soutenable financièrement.

En matière de recettes,

Il est proposé :

- la recherche active de financements extérieurs dans le prolongement des premiers résultats obtenus en 2017 et la mobilisation éventuelle d'un emprunt
- de mener une réflexion approfondie sur l'optimisation et le développement des produits de fonctionnement (évolution des taux d'imposition locaux, mise à jour des tarifs des services publics) pour renforcer et développer l'offre de qualité de service et de missions

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires et après transmission des éléments financiers manquants, la commission des finances sera convoquée en vue d'analyser le projet de Budget Primitif et d'émettre un avis sur les affectations de crédit en Fonctionnement et sur le programme d'investissement 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rapporteur,

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de l'année 2018,

**PREND ACTE** des orientations budgétaires évoquées lors de la présente réunion du conseil Municipal

### **Délibération n° 2018-02 Autorisation d'engager les crédits d'investissements à hauteur du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2017**

*Rapporteur : Pascal DAVID*

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité, sur autorisation du Conseil Municipal, au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Etant donné que la date de vote du budget primitif est prévue en Mars 2018, Monsieur le Maire propose d'utiliser cette option en vue de prévenir d'éventuels engagements, liquidations et mandatements de dépenses qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant que la date de vote du budget primitif est prévue en Mars 2018, il convient d'anticiper les éventuels engagements, liquidations et mandatements de dépenses qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début d'année,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017 soit une somme globale de 955 231 € répartie comme suit:

**Crédits votés par chapitre**

Chapitre	Libellé	Budget 2017 en €	Crédits 2018 en €
204	Subventions d'équipements versées	110 000	27 500

**Crédits votés par opération**

N° opération	Libellés	Budget 2017 en €	Crédits 2018 en €
10	Aménagement du cimetière	10 000	2 500
11	Installation d'un dispositif de vidéoprotection	115 000	28 750
12	Autres aménagements d'espaces publics	11 000	2 750
13	Réfections de voirie	12 000	3 000
14	Ad'Ap	35 000	8 750
30	Programme modernisation de l'éclairage public	195 000	48 750
40	Aménagement d'espaces publics sportifs	12 500	3 125
60	Acquisition d'illuminations et décorations	6 000	1 500
90	Réserves foncières	500 000	125 000
100	Extension et restructuration d'équipements en centre bourg	2 023 324	505 831
100-1	Démolition et reconstruction de la Médiathèque	150 000	37 500
101	Opération îlot des platanes	25 000	6 250
102	Rénovation et mise aux normes de la MJC	300 000	75 000
103	Petits travaux boulo-drome	6 000	1 500
104	Développement infrastructure tennis	47 000	11 750
106	Réaménagement intérieur du CTM et de ses annexes	3 500	875
107	Rénovation/Embellissement école maternelle	21 000	5 250
108	rénovation/Embellissement école élémentaire	7 800	1 950
109	Instauration dispositifs d'alarme dans bâtiments communaux	15 500	3 875

111	Rénovation et mise aux normes de la Tonelle	28 200	7 050
112	Rénovation/Embellissement autres bâtiments	22 000	5 500
200	Acquisition matériel pédagogique pour les écoles	2 500	625
202	Acquisition de matériels et mobiliers	24 100	6 025
203	Acquisition matériels et équipements hygiène et sécurité au travail	63 500	15 875
204	Acquisition matériels et mobiliers EJE	6 500	1 625
205	Acquisition matériels et mobiliers Médiathèque	1 000	250
206	Acquisition matériels et mobiliers Services centraux	3 000	750
207	Acquisition matériels et mobiliers Hygiène et sécurité	5 500	1375
300	Développement de l'e-administration	24 000	6 000
399	Divers	35 000	8 750

**Délibération 2018-03 Conclusion d'un avenant n° 1 à la convention entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL**

*Rapporteur : Pascal DAVID*

Monsieur le Maire rappelle que dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007, l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permet au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

La Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en tant que gestionnaire de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a confié au Centre de Gestion une mission d'intervention sur dossiers CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le lui demandent.

La commune, au vu de la complexité des dossiers de retraite, a décidé en Décembre 2013 d'en confier l'instruction intégrale au centre de gestion, selon un champ d'intervention et des modalités définies par voie conventionnelle et une date d'échéance fixée au 31 Décembre 2017.

Or, dans l'attente du renouvellement de la convention liant la Caisse des Dépôts et Consignations et le centre de gestion du Rhône, il convient de proroger les dispositions de la convention susvisée durant la période transitoire (année 2018) pour permettre à la commune de continuer à bénéficier des services en matière de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce projet d'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 24,

Vu la convention conclue avec le Centre de Gestion du Rhône en date du 23 Décembre 2013 relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL,

Considérant que la fin de la mission d'intervention était établie au 31 Décembre 2017 en application de l'article 6 de la convention précitée,

Considérant que dans l'attente du renouvellement de la convention liant la caisse des Dépôts et Consignations et le centre de gestion du Rhône, il convient de proroger les dispositions de la convention du 1er Janvier au 31 Décembre 2018 pour permettre à la commune de continuer à bénéficier des services en matière de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL,

Vu le projet d'avenant,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL

**AUTORISE** à Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents y afférents

**INDIQUE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au chapitre 011, « Charges à caractère général », article 611.

➤ EDUCATION, ENFANCE ET ACTION SOCIALE

**Délibération n° 2018-04 Rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 – Avis du Conseil Municipal**

*Rapporteur : Elodie PATIN*

Madame l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires expose à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Elle rappelle ensuite que la Commune de Quincieux avait mis en place la réforme de l'organisation du temps scolaire issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 lors de la rentrée 2014-2015, les mardis et Vendredis de 15h00 à 16h30.

Le bilan de cette réforme en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants montre une aggravation de la fatigue générale des enfants. Le coût organisationnel est également un élément à prendre en compte dans un contexte de tension des finances publiques locales.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale à compter de la rentrée prochaine la mise en place de l'organisation du temps scolaire telle que pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et de supprimer l'organisation des TAP ce qui induira une nouvelle adaptation des services proposés aux familles pour les activités extrascolaires et périscolaires.

Les conseils d'école, saisis de la question, ont exprimé un avis favorable.

*Madame Patin précise que les nouveaux horaires scolaires seront 8h20-11h30 et 13h20-16h30 les lundis, mardis jeudis et vendredis ; Elle souligne qu'à titre personnel cette réforme était une démarche porteuse d'intérêt mais dans la pratique les après-midis n'ont pas été allégés, la mobilisation demandée aux enfants étant forte même si les apprentissages n'étaient pas équivalents*

*Elle insiste sur le fait que la commune par cette expérience des TAP a gagné en organisation et talent et qu'elle sera réinvestie.*

*Madame Tilly-Desmars demande comment sera utilisé le matériel acquis à ce titre.*

*Madame Patin explique qu'il sera réemployé, qu'il représente peu en volume car la position communale a toujours été d'investir de manière raisonnée.*

*Rappel : avant le 16 Février demande car cela constitue une dérogation*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école maternelle Marie-José Bajard en date du 15 Janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école élémentaire Marius Gros en date du 15 Janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

**EMET** un avis favorable à la fin de l'organisation des temps scolaires issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

**MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes démarches et prendre toutes décisions de nature à assurer la mise en œuvre de cette décision

IV) Questions et informations diverses

-Délégation du 1<sup>er</sup> Adjoint Laurent MONCEL

➤ Nettoyage de printemps

Sa tenue aura lieu le Samedi 24 Mars 2018 et comme chaque année, appel est fait au civisme du plus grand nombre

- Délégation du 3ème Adjoint Hervé RIPPE

➤ Vœux du Maire

360 personnes sont venues assister aux vœux du Maire, une participation en reflux mais toujours une belle affluence

- Délégation du 5ème Adjoint Pascal FAVRE

➤ Médiathèque

Il tient à revenir sur la tenue de la dernière séance de la commission études et projets sollicitée dans des délais serrés pour s'exprimer sur les propositions de coloris de façade et de finition et remercie de la promptitude de présence de nombreux conseillers.

-Délégation du 6ème Adjoint Elodie PATIN

➤ Conseil Municipal d'Enfants

Un point des projets portés par le CME est présenté notamment la réalisation de petits panneaux auprès des places PMR ainsi que l'installation de tables de travail dans la cour de l'école élémentaire fortement apprécié par l'ensemble de la communauté éducative.

➤ Projets du service EJE

Il est rappelé la mise en œuvre au sein du service du projet tri et citoyenneté ; par ailleurs, une semaine d'action contre l'antisémitisme et le racisme est en cours d'organisation pour un déroulement courant Mars en partenariat avec Léo Lagrange et les écoles.

Il est souligné également l'accueil de nombreux collégiens dans le cadre des stages d'observation professionnelle

-Délégation de Monsieur Pascal David, Maire

➤ Antenne relais

Il est fait présentation d'une demande d'implantation d'une antenne-relais au profit de FREE Mobile sur la zone en CHUEL dans les mêmes conditions et pour le même loyer que la location acceptée lieu-dit « Chamalan » ; Monsieur le Maire exprime un avis favorable sous réserve d'un respect de la réglementation en vigueur du cadre de vie environnant.

➤ Vœux Synergie

Ils se dérouleront le Vendredi 26 Janvier à 18h00 au siège de la Métropole de Lyon

➤ Commission des finances et Conseil Municipal

Il est proposé de manière exceptionnelle d'avancer les séances de la commission des finances et du Conseil Municipal au 26 Février 2018 ce que le Conseil accepte.

➤ Fête des conscrits

La mise à l'honneur des élus et du personnel communal nés en 8 aura lieu le Vendredi 9 Mars à 18h30 ; seront invités pour assister à cette cérémonie le personnel communal et les agents retraités, les élus du CME, les membres du Bureau de la classe en 8

-Questions ou interventions de conseillers municipaux

➤ Synergie avenir

Monsieur Gonnet fait un point d'actualité sur la pétition qui regroupe désormais 736 signataires, marquant le début d'une visibilité nationale.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Membre ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h30*

Le Maire  
**Pascal DAVID**